



---

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone: 251 11-551 7700 Fax: 251 11-551 7844  
Website: [www.au.int](http://www.au.int)

---

**DEPARTMENT OF HUMAN RESOURCES, SCIENCE AND TECHNOLOGY**

## **Conférence ministérielle africaine 2015 sur la propriété intellectuelle pour une Afrique émergente**

Séance d'ouverture

Allocution

de

**Martial De-Paul IKOUNGA**

Commissaire des Ressources Humaines,  
de la Science et la Technologie

Dakar, Sénégal  
3-5 novembre 2015

- Excellence Monsieur le Président de la République du Sénégal ;
- Excellence Pr **Ameenah Gurib-FAKIM**, présidente de la République de Maurice ;
- Mesdames et Messieurs les ministres ;
- Monsieur **Francis GURRY**, Directeur Général de l'OMPI ;
- Monsieur **Kunhiko SHIMANO**, Directeur Général du département des procès et recours de l'Office des brevets du Japon ;
- Madame **Bintou DJIBO**, Coordinatrice résidente du Système des Nations Unies, représentante résidente des Nations Unies, PNUD Dakar
- Excellence monsieur **Takashi KITAHARA**, Ambassadeur du Japon au Sénégal ;
- Excellences mesdames et messieurs les ambassadeurs et chefs de missions diplomatiques
- Distingués participants
- Mesdames et messieurs
- A tout seigneur tous honneurs

Permettez-moi d'exprimer ma grande joie d'être ici à Dakar parmi vous et de prendre la parole au nom de madame Nkosazana Dlamini ZUMA, présidente de la CUA qui m'a chargé en son absence de vous transmettre ses salutations fraternelles en même temps que son profond regret de n'avoir pas pu être personnellement des nôtres en cette occasion merveilleuse de continuer à construire l'Afrique que nous voulons demain au travers de cette conférence ministérielle africaine sur la propriété intellectuelle pour une Afrique émergente. Conférence dont la CUA est se félicite d'être coorganisatrice grâce aux bons rapports que nous avons toujours entretenus avec l'OMPI.

Quelques mois seulement après le sommet de l'UA de juin dernier qui a mis en place la Comité des dix chefs d'état et de gouvernement africains promoteurs de l'ESTI, au sortir, avant-hier seulement, du CTS EST qui a réfléchi sur le projet des règles d'organisation et de fonctionnement dudit Comité,

je ne puis taire ma joie de saluer ici la très haute présence de leurs excellences monsieur et madame les présidents **Macky SALL** du Sénégal et **Ammeenah Gurib-FAKIM** de République de Maurice en leur qualité respective coordonnateur et de bientôt membre du Comité des dix.

Parce que je connais non seulement vos propres cursus universitaires mais surtout votre engagement en faveur de l'ESTI, Je vois par le fait de votre présence en ces lieux, un signal fort donné à ce que sera le leadership de ce Comité quant à fixer les lignes directrices de l'ESTI en Afrique et de suivre la mise en œuvre des politiques définies ensemble.

Votre présence est pour nous tous réunis ici une haute assurance que les résultats de notre réflexion dont nous savons d'avance la pertinence, vue la qualité des participants, seront portés à l'attention du sommet des chefs d'état et de gouvernement africains.

Au regard de la place que notre continent occupe au classement des instruments tels que les brevets d'invention, nous devons reconnaître que si les organismes de propriété intellectuelle existent en Afrique, c'est plutôt pour réguler les besoins commerciaux des grands pays industriels que pour marquer la place que cette question cruciale devrait occuper dans les politiques de développement des pays du continent. Ceci est encore mieux exprimé dans les paroles d'**OGUAMAM** en 2014 lorsqu'il disait "*l'Afrique a encore à relever le défi d'un paysage mondial de propriété intellectuelle*

*radicalement changé...(car)... l'Afrique est littéralement absente dans le cadre des forums mondiaux sur la propriété intellectuelle et ses intérêts régionaux et culturels sont sous-entendus"*

C'est en cela que cette rencontre de Dakar est un moment des plus importants pour l'avenir de notre continent. Lorsque nous interrogeons la liste des distingués participants à ces assises, il ne fait aucun doute que le caractère transversal de la Propriété Intellectuelle a été prise en compte dans toute sa capacité à stimuler la créativité dans tous les secteurs de la vie sociale, culturelle et économique.

Nous y voyons une réponse à notre besoin d'une recherche scientifique porteuse de solutions aux nombreuses questions posées de manière parfois latente. Nous y voyons une possibilité de transformation de connaissances endogènes et de notre créativité en industries florissantes avec la capacité de nous projeter sans peur et sans complexe sur les marchés internationaux. Nous y voyons une plus grande possibilité d'intégration africaine et la création de réseaux de libre-échange.

Dans la plupart des pays africains, les questions de la PI est régi par des textes de base qui datent de la période coloniale et de ce fait rend les instruments peu viables pour le développement et sont peu utilisés.

Pour ce faire, plusieurs politiques sont entreprises aux niveaux national et régional pour capitaliser sur l'innovation comme outil principal pour gagner la bataille de la compétitivité de la région. On assiste ainsi à la création de forums de coordination interministérielle de ministres en charge de la science et la technologie, ceux de l'industrie, ceux du commerce, ceux des affaires juridiques voire de l'emploi pour ensemble définir comment faciliter la mise en commun de moyens de recherche en termes d'équipements de centre d'excellence régionaux et de partager les résultats et les meilleurs pratiques.

La facilité offerte par le recours au moins cher sans se préoccuper de la qualité et surtout l'absence ou l'abandon des normes et procédures en matière de mesures anti-contrefaçon ou l'absence d'harmonisation de ces normes et procédures quand elles existent encore, limite l'impact attendu de l'application des droits de Propriété Intellectuelle en Afrique.

L'Afrique, plus que les tous autres continents est confrontée à des problèmes d'exclusion de certaines de ses connaissances telles que les connaissances et les savoir-faire traditionnels. Quand bien même que ces

connaissances existent depuis fort longtemps et ont contribué dans certains cas bien connus à des percées scientifiques et techniques majeurs.

Ainsi la question des savoirs traditionnels, des ressources génétiques, de leur utilisation et leur protection mérite-elle une réflexion profonde.

Excellences madame et monsieur les Présidents de la République,

Mesdames et messieurs,

Pour relever ces défis et accélérer le processus d'intégration du continent y compris l'harmonisation des normes et procédures qu'appellent le système de PI afin qu'il profite au continent, les Chefs d'état et de gouvernements africains ont, en 2009, pris la décision de créer l'OPAPI, l'Organisation Panafricaine de la Propriété Intellectuelle. L'OPAPI dont les statuts sont en cours d'examen actuellement par le CTS des ministres africains de la justice et des affaires judiciaires est destiné à servir de voix de l'Afrique dans les dialogues internationaux dans les questions relevant de son mandat.

Tout un dispositif important existe qui rappelle l'importance de la Propriété Intellectuelle. La STISA-2024 fait de l'innovation et donc la Propriété Intellectuelle son cheval de bataille.

La stratégie continentale de l'EFTP qui est basée sur un changement de paradigme et se fonde sur le fait d'inculquer aux jeunes africains que l'EFTP depuis la primaire jusqu'à l'enseignement supérieur doit produire les créateurs d'emplois plus que des demandeurs d'emplois. La démarche de cette stratégie part de l'interrogation suivante : ***Depuis le jardin de la petite maraichère, quel chemin aura parcouru un petit légume fragile pour atteindre la table du Président de la République?***

Etablissons la liste des métiers impliqués et les possibilités d'innovation offertes et nous mesurerons le nombre d'emplois à créer pour nos jeunes.

La stratégie continentale de l'éducation pour la décennie 2016-2025 (CESA 16-25) qui sera adoptée lors du prochain sommet de l'Union Africaine fait appel à la créativité et à l'esprit d'entreprise et demande de donner à nos jeunes des notions claires et solides sur tout ce qui entoure la propriété intellectuelle.

Excellences madame et monsieur les Présidents de la République

Mesdames et Messieurs,

La qualité des participants à ces assises nous autorise à poser à haute voix la question suivante. En effet, pourquoi l'objet même de la Propriété Intellectuelle fait-il encore débat et ne permet pas un consensus fructueux quant à sa promotion. S'agit-il d'une question de culture, de recherche scientifique, d'industrialisation, de commerce ou de droit.

Selon les pays ou les régions les débats s'enlisent et empêchent parfois de faire avancer les actions dont nous avons tous besoin pour libérer les œuvres de l'esprit.

C'est ainsi qu'au-delà des politiques de protection des droits et de la gestion des royalties, la question de la Propriété Intellectuelle demeure entière sur le continent africain.

Comment imaginer que dans nos universités comme dans nos centres de recherche des notions aussi simples d'apparence telles que la diversité de la propriété intellectuelle ne sont pas une préoccupation

- Qu'est-ce qu'une invention ?
- C'est quoi l'innovation ?
- Qu'est-ce que la priorité en matière d'invention ?
- C'est quoi la revendication ?
- Qu'est-ce que l'état de la technique ?
- Qu'est-ce qu'une marque, une région d'origine, une appellation protégée ?
- quels sont les différents aspects de la créativité humaine ?
- Comment utilise-t-on la plus grande banque d'informations scientifiques, techniques et industrielles du monde que représente l'information brevet ?

Des questions essentielles qui ne sont enseignées dans aucune de nos universités et encore moins dans les établissements de l'EFTP. Et quand elles sont abordées dans de rares cas c'est souvent sous formes d'enseignement initiatique et très réservé.

C'est en cela que dans de nombreux cas ce sont des cabinets d'avocats d'affaires ne disposant souvent d'aucun ingénieur techniquement qualifié, que sont rédigées les demandes de brevets d'invention.

Au moment où la question de l'esprit d'entreprise est dans tous nos esprits, nous pensons qu'il serait temps à partir de cette large réflexion de trois jours à Dakar, de nous interroger sur les moyens pratiques de mettre à la portée des jeunes africains ces notions qui font la différence entre eux et ceux des autres continents.

Est-il déplacé de penser que ces sujets évoqués plus haut pourraient intégrer nos programmes scolaires depuis le primaire sous forme ludique jusqu'à l'enseignement supérieur. Ceci en termes tant d'enseignement formel que dans la formation non-formel dans ces ateliers où prime le compagnonnage.

Si je pouvais me permettre la folie de l'inventeur ou le rêve du créateur je verrais par cette possibilité le moyen pour notre continent de préparer son entrée triomphale dans l'économie du savoir en réparation du coup les ressources humaines qui répondent à la vision de l'Union Africaine d'une Afrique prospère et paisible, occupant une place de choix dans le concerne des nations et surtout dirigée et gouvernée par ces propres fils et filles.

Les prix Nobel des sciences qui sortent de ces grands pays relèvent d'un long processus de préparation et de mise en confiance. Des Einstein du futur se préparent et nulle part ils ne naissent de par simple génération spontanée.

C'est certainement le moment de citer ce proverbe africain qui enseigne que "la connaissance est comme un champ, s'il n'est pas cultivé on ne peut espérer moissonner"

Nos jeunes dans leurs écoles depuis leur tendre enfance et tout au long de leur vie doivent baigner dans un environnement propice à l'éclosion du génie qui sommeille en eux.

Nous leur devons de savoir comment on devient Einstein et surtout qu'ils en ont la capacité car ne dit-on pas que l'invention n'a pas de race, n'a pas d'âge et n'a pas de sexe.

Excellences madame et monsieur les Présidents de la République,

Je voudrais devant vous me souvenir de cet entraîneur de football qui en se plaignant de son nouvel avant-centre qui ne marquait pas les buts qu'on attendait de lui, disait que son poulain n'avait encore intégré en lui l'instinct de tueur. Que ce dernier ne mesurait pas encore malgré ses prédispositions l'instant précis pour faire exploser son génie et soulever les foules des supporters.

A quand donc la création du métier de chasseur d'inventions dans nos universités et centres de recherche afin de cesser de perdre des chances de brevets d'invention si utiles à la société alors que seules publications scientifiques préoccupent encore les universitaires dans la recherche hélas compréhensible de leur promotion académique. A savoir que souvent l'invention perdue pourrait être économiquement plus bénéfique à tous que la distinction académique obtenue par un seul.

C'est le rôle des organismes de la PI en Afrique de pousser les dirigeants africains à comprendre qu'il y a là toute une construction pour permettre à nos jeunes de franchir le Rubicon, de briser la glace et avoir un peu de cette folie qui caractérise l'inventeur pour oser accepter de devenir le premier dans le pays, dans la région et dans le monde à proposer une solution nouvelle à la demande sociale et même d'anticiper un besoin latent.

Je voudrais finir en me servant de l'exemple de ces modestes musiciens qui composent sans complexe d'admirables mélodies sans qu'aucune vedette ne vienne les accuser de plagiat. Au contraire ce sont eux qui découvrent souvent au hasard de la radio du voisin en passant dans la rue que telle vedette aura profité de son génie pour sortir son dernier succès.

Excellences madame et monsieur les Présidents

Mesdames et Messieurs,

Notre chantier est si grand et des plaidoyers encore plus longs, plus enflammés demeurent possibles mais je voudrais m'arrêter ici tout en remerciant l'OMPI de cette belle initiative.

Je vous remercie de votre aimable attention.